

ARRÊTÉ N° 2020/3092 du 20 OCT. 2020

modifiant l'arrêté n°2019/798 du 13 mars 2019  
relatif à l'installation du bureau du centre multifilière de traitement  
des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine  
(agence métropolitaine des déchets ménagers)  
exploité par la société IVRY PARIS XIII (IP XIII)

Le Préfet du Val-de-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-1 à L. 125-2-1, L. 511-1, R. 125-5 et R. 125-8 à R. 125-8-5,
- **VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- **VU** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/439 du 8 février 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement du centre multifilière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII, du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, exploité par la société IVRY PARIS XIII (IP XIII) ,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/1061 du 26 mars 2013 d'installation de ladite CSS, complétant l'arrêté préfectoral n°2013/439 du 8 février 2013, portant désignation des membres du Bureau, approbation du règlement intérieur et confirmation de la composition de l'instance susvisée,
- **VU** l'arrêté modificatif n° 2019/798 du 13 mars 2019 modifiant l'arrêté n°2013/1061 du 26 mars 2013 – *Installation du Bureau et modification de la répartition des votes*,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/2516 du 8 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;
- **VU** les candidatures proposées par la société IVRY PARIS XIII (IP XIII), relatives au changement des membres du Bureau,
- **SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La composition du Bureau installé par arrêté n°2019/798 du 13 mars 2019 modifiant l'arrêté n°2013/1061 du 26 mars 2013 est fixée selon l'annexe ci-jointe.

**ARTICLE 2** – La Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne et la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Bachir BAKHTI

# **ANNEXE**

## **COMPOSITION DU BUREAU**

de la commission de suivi de site du centre multifilière de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII créée par arrêté préfectoral n°2013/439 du 8 février 2013

### Collège « Administrations de l'État » - 2 membres

- ✓ 2 représentants de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France : le Directeur de l'Unité départementale du Val-de-Marne et l'Inspecteur en charge du dossier du centre multifilière de traitement des déchets ménagers Ivry-Paris XIII

### Collège « Élus » - 2 membres

- ✓ Mme Sabrina SEBAIHI, Conseillère municipale d'IVRY-SUR-SEINE,
- ✓ M. le Président du SYCTOM ou son représentant

### Collège « Riverains ou associations » - 2 membres

- ✓ Mme La Présidente de l'association « Passerelles » ou son représentant
- ✓ M. le Président du Collectif 3R ou son représentant

### Collège « Exploitants » - 2 membres

- ✓ M. Gilles LEMAIRE, Manager général de site IP XIII (Usine d'incinération d'Ivry – Paris 13) ou son représentant
- ✓ M. Grégory RICHEL, Directeur UVE de Suez Île-de-France ou son représentant

### Collège « Salariés » - 2 membres

- ✓ M. Julien LAMBERT, salarié d'IP XIII ou son représentant
- ✓ M. Stéphane SALOME, salarié d'IP XIII ou son représentant